(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) **EP 3 127 451 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
30.01.2019 Bulletin 2019/05

(51) Int Cl.:
A45D 40/06 *(2006.01)* ***A45D 40/10*** *(2006.01)*

(21) Numéro de dépôt: **16179697.4**

(22) Date de dépôt: **15.07.2016**

(54) RÉCEPTACLE DE PRODUIT COSMÉTIQUE

BEHÄLTER EINES KOSMETIKPRODUKTS

CONTAINER OF COSMETIC PRODUCT

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

(30) Priorité: **04.08.2015 FR 1557522**

(43) Date de publication de la demande:
08.02.2017 Bulletin 2017/06

(73) Titulaire: **Albéa Services**
92230 Gennevilliers (FR)

(72) Inventeurs:
- **BONNIN, Thomas**
 60190 Pronleroy (FR)
- **LECUREUIL, Frédéric**
 72190 Neuville sur Sarthe (FR)

(74) Mandataire: **Gevers & Orès**
41 avenue de Friedland
75008 Paris (FR)

(56) Documents cités:
EP-A1- 0 439 381
FR-A1- 2 797 158
FR-A1- 2 999 891
US-A- 5 934 815

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 3 127 451 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

[0001] L'invention concerne le domaine des réceptacles pour produit cosmétique, notamment pour bâton de produit cosmétique. L'invention pourra s'appliquer en particulier aux réceptacles pour bâton de rouge à lèvres.

[0002] Il existe des réceptacles pour produit cosmétique comprenant un corps principal et une cupule recevant le produit cosmétique, par exemple sous la forme d'un bâton de produit cosmétique. La cupule est mobile par rapport au corps principal et peut être déplacée, notamment en translation, entre une position rétractée à l'intérieur du corps principal et une position non rétractée configurée pour permettre l'utilisation du produit cosmétique.

[0003] Cependant, du fait de leur fragilité, les bâtons de produit cosmétique sont parfois abimés soit lors de leur montage sur la cupule, soit lors du maquillage. En effet, notamment dans ces deux phases, l'effort causé par un mouvement brusque exercé par la cupule sur le bâton peut conduire à la déformation ou à la casse du bâton de produit cosmétique.

[0004] Il existe donc un besoin d'amélioration de cette technologie. Pour ce faire l'invention propose un réceptacle de produit cosmétique tel que définit dans la revendication 1. Ledit réceptacle comprend un ensemble comprenant un support de cupule et une cupule, la cupule étant configurée pour recevoir le produit cosmétique, la cupule et le support de cupule étant reliés l'un à l'autre par une liaison ressort.

[0005] La liaison ressort entre la cupule et le support de cupule réalise une fonction d'amortissement entre ces deux éléments. De la sorte, le montage du produit cosmétique dans la cupule est facilité. De même, la liaison ressort permet d'absorber d'éventuels tremblements ou mouvements brusques lors du maquillage par l'utilisateur, ladite liaison ressort se déformant lorsqu'un effort est appliqué sur le produit cosmétique.

[0006] Selon différents modes de réalisation, qui pourront être pris ensemble ou séparément :

- ladite cupule et ledit support de cupule sont mutuellement configurés pour que la cupule soit entraînée par le support de cupule,
- la cupule et le support de cupule sont mobiles en translation l'un par rapport à l'autre,
- la cupule et le support de cupule sont solidaires l'un de l'autre en rotation,
- l'un parmi la cupule et le support de cupule est muni d'une protubérance, l'autre parmi la cupule et le support de cupule est muni d'un guide, la protubérance et le guide étant conçus pour coopérer l'un avec l'autre de manière à permettre le coulissement de la cupule relativement au support de cupule,
- ledit ensemble comprend un ressort,
- ledit ressort est conçu pour être agencé entre la cupule et le support de cupule,
- ledit ressort est un ressort hélicoïdal,
- ledit ensemble comprend des pattes flexibles,
- la liaison ressort est assurée par ledit ressort et/ou par les pattes flexibles,
- la cupule est destinée à recevoir un bâton du produit cosmétique,
- le support de cupule et la cupule comprennent chacun un fond et ladite liaison ressort prend appui sur chacun desdits fonds,
- la cupule est mobile à l'intérieur du support de cupule.

[0007] L'invention concerne un réceptacle pour produit cosmétique comprenant un ensemble tel que décrit ci-avant. Selon l'invention:

- le réceptacle comprend un premier corps, le support de cupule étant mobile par rapport audit premier corps,
- le réceptacle comprend un deuxième corps, monté en rotation par rapport au premier corps, une rotation du premier corps relativement au deuxième corps provoquant un déplacement du support de cupule.

[0008] Selon différents modes de réalisation, qui pourront être pris ensemble ou séparément:

- l'un des premier et deuxième corps est muni d'un guide axial, l'autre desdits premier et deuxième corps est muni d'un guide hélicoïdal, le support de cupule étant muni d'une protubérance destinée à coopérer simultanément avec l'un et l'autre des guides axial et hélicoïdal.

[0009] L'invention sera mieux comprise, et d'autres buts, détails, caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement au cours de la description explicative détaillée qui va suivre, d'au moins un mode de réalisation de l'invention donné à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, en référence aux dessins schématiques annexés :

- La figure 1 est une coupe longitudinale d'un réceptacle pour produit cosmétique selon un premier mode de réalisation conforme à l'invention.
- La figure 2 est une coupe longitudinale du réceptacle illustré à la figure 1, le réceptacle étant alors dans une autre configuration.
- La figure 3 est une coupe longitudinale du réceptacle pour produit cosmétique selon un deuxième mode de réalisation, conforme à l'invention.
- La figure 4 est une coupe longitudinale du réceptacle illustré à la figure 3, ledit réceptacle étant alors dans une autre configuration.
- Les figures 5 à 7 sont des vues en perspective d'une cupule, d'un ressort et d'un support de cupule selon un mode de réalisation de l'ensemble pour réceptacle conforme à l'invention.
- Les figures 8 et 9 est une vue en perspective d'une

cupule et d'un support de cupule selon une variante de réalisation de l'ensemble pour réceptacle conforme à l'invention.

[0010] Comme illustré aux figures 1 à 4, l'invention concerne un réceptacle 1 de produit cosmétique comprenant un ensemble pour ledit réceptacle 1, ledit ensemble comprenant un support de cupule 30 et une cupule 10.

[0011] Ledit produit cosmétique est notamment sous la forme d'un bâton de produit cosmétique. Il pourra par exemple s'agir d'un bâton de rouge à lèvres.

[0012] Ledit réceptacle 1 est en particulier conçu pour permettre une sortie du bâton de produit cosmétique, non illustré, du réceptacle 1 afin que l'utilisateur puisse utiliser ledit produit. De même, ledit réceptacle 1 est avantageusement configuré afin de permettre un escamotage dudit produit cosmétique dans ledit réceptacle 1 afin que le produit soit protégé.

[0013] Ledit réceptacle 1 comprend ici un premier corps 80 et un deuxième corps 82.

[0014] Ledit premier corps 80 est monté en rotation par rapport audit deuxième corps 82, ledit premier corps 80 étant par exemple conçu pour être agencé, au moins partiellement, dans un espace intérieur dudit deuxième corps 82.

[0015] On note que le support de cupule 30 est conçu pour être monté dans un espace intérieur dudit premier corps 80 de sorte que le support de cupule 30 est agencé en prise avec le premier corps 80, tout en étant mobile en translation par rapport à celui-ci suivant une direction principale d'extension longitudinale dudit premier corps 80. Autrement dit, le premier corps 80 et le support de cupule 30 sont liés l'un à l'autre par une liaison glissière.

[0016] Ledit premier corps 80 est ici muni d'une extrémité inférieure et d'une extrémité supérieure et s'étend selon sa direction principale d'extension longitudinale entre lesdites extrémités inférieure et supérieure. Ledit premier corps 80 comprend avantageusement une paroi latérale qui s'étend suivant ladite direction principale d'extension longitudinale entre lesdites extrémités inférieure et supérieure.

[0017] De même, ledit deuxième corps 82 est avantageusement muni d'une extrémité inférieure et d'une extrémité supérieure et s'étend selon une direction principale d'extension longitudinale entre lesdites extrémités inférieure et supérieure. Ledit deuxième corps 82 comprend ici une paroi latérale qui s'étend suivant ladite direction principale d'extension longitudinale entre lesdites extrémités inférieure et supérieure.

[0018] Une fois montés l'un dans l'autre, le premier corps 80 et le deuxième corps 82 sont conçus de sorte que leurs directions principales d'extension longitudinale respectives soient confondues avec un axe de rotation des premier 80 et deuxième 82 corps l'un par rapport à l'autre.

[0019] Ledit premier corps 80 est par exemple muni sur sa paroi latérale d'au moins une lumière longitudinale ou guide longitudinal. Ladite lumière longitudinale est agencée entre lesdites extrémités inférieure et supérieure dudit premier corps 80. Avantageusement, ladite lumière longitudinale est sensiblement rectiligne. Elle s'étend alors suivant une direction parallèle à la direction principale d'extension longitudinale dudit premier corps 80.

[0020] Ledit premier corps 80 pourra être muni au niveau de son extrémité inférieure d'une zone de préhension 90, notamment une bague, destinée à permettre, par sa manipulation, la rotation du premier corps 80 par rapport au deuxième corps 82.

[0021] Avantageusement, ledit deuxième corps 82 est, lui, muni d'une rainure hélicoïdale ou guide hélicoïdal. Ladite rainure hélicoïdale est agencée sur une surface interne de la paroi latérale dudit deuxième corps 82 entre ses extrémités inférieure et supérieure. Autrement dit, la rainure hélicoïdale prend la forme d'une spirale qui s'étend le long de la paroi latérale du deuxième corps 82. Il pourra s'agir ici d'un enfoncement ou d'un rail conçu sur la surface interne de la paroi latérale du deuxième corps 82. On notera qu'avantageusement, notamment pour des raisons esthétiques, ledit deuxième corps 82 pourra être recouvert d'une enveloppe servant à l'habillage extérieur du réceptacle.

[0022] La rainure hélicoïdale et la lumière longitudinale des premier 80 et deuxième corps 82 présentent avantageusement des hauteurs sensiblement identiques.

[0023] La cupule 10 est configurée pour recevoir ledit bâton de produit cosmétique. La cupule 10 est ici conçue de manière à servir de support audit bâton de produit cosmétique. La cupule 10 est en outre conçue pour être agencée dans le support de cupule 30. Avantageusement, la cupule 10 et ledit support de cupule 30 sont mutuellement conçus pour que la cupule 10 soit entrainée par le support de cupule 30.

[0024] La cupule 10 comprend avantageusement une paroi latérale 12 de forme sensiblement cylindrique. Ladite paroi 12 comprend une extrémité inférieure 101 et une extrémité supérieure 102 et s'étend selon une direction axiale entre ladite extrémité inférieure 101 et ladite extrémité supérieure 102.

[0025] Selon un premier mode de réalisation, la cupule 10 comprend avantageusement un épaulement interne ou anneau 151 visible aux figures 1 et 2. Par « épaulement interne», on entend un changement brusque d'un diamètre interne de la paroi latérale 12 de la cupule 10. Ledit épaulement interne 151 pourra servir de surface d'appui interne au bâton de produit cosmétique. En d'autres termes, ledit épaulement interne 151 est configuré pour servir de butée axiale au produit cosmétique. Autrement dit, l'épaulement interne 151 est configuré pour participer au maintien du bâton de produit cosmétique. On notera que ledit épaulement interne 151 est situé au niveau d'un plan médian entre les extrémités inférieure 101 et supérieure 102 de la cupule 10.

[0026] Une surface interne de la paroi latérale 12 de la cupule 10 pourra en outre être munie de nervures ver-

ticales 126, lesdites nervures 126 présentant une forme longitudinale et s'étendant longitudinalement parallèlement à la direction axiale de la cupule 10. Lesdites nervures 126 pourront par exemple s'étendre à partir de l'épaulement interne 151 de la paroi latérale 12. Elles sont conçues pour participer au maintien du bâton de produit cosmétique à l'intérieur de la cupule 10. On notera que les nervures 156 présentent ici une forme effilée. Autrement dit, les nervures 156 présentent une dimension, dite largeur, mesurée de manière perpendiculaire à leur direction d'extension longitudinale, qui diminue à mesure que l'on se rapproche de l'extrémité supérieure 102 de la cupule 10.

[0027] Comme illustré à la figure 5, la paroi latérale 12 est munie sur sa surface externe d'un épaulement externe 122. Ledit épaulement externe 122 correspond ici un élargissement brusque d'un diamètre externe de la paroi latérale 12. Ledit épaulement externe 122 présente ici une extrémité inférieure 121 et une extrémité supérieure 102 et s'étend axialement, c'est-à-dire selon ladite direction axiale de la cupule 10, entre ladite extrémité inférieure 121 et ladite extrémité supérieure 102. On notera qu'avantageusement l'extrémité supérieure 102 de l'épaulement externe 122 correspond à l'extrémité supérieure 102 de la paroi latérale 12.

[0028] Ledit épaulement externe 122 est lui-même muni d'ergots ou protubérances 123, ici deux ergots 123, de forme sensiblement rectangulaire. Ils sont agencés à l'extrémité inférieure 121 de l'épaulement externe 122 ou à proximité de celle-ci. Avantageusement, ils font saillie radialement vers l'espace extérieur de la cupule 10. Lesdits ergots 123 sont ici répartis à intervalles angulaires réguliers autour dudit épaulement externe 122. Autrement dit, en l'espèce, les deux ergots 123 sont diamétralement opposés l'un de l'autre.

[0029] On notera que l'épaulement externe 122 forme à son extrémité inférieure 121 une surface d'appui externe. Ladite surface d'appui externe est ici plane et perpendiculaire à la direction axiale de la cupule 10.

[0030] Afin de mieux comprendre la manière dont s'assemblent la cupule 10 et le support de cupule 30, on pourra noter que la paroi latérale 12 de la cupule 10 présente un premier diamètre externe entre son extrémité inférieure 101 et l'extrémité inférieure 121 de l'épaulement externe 122 et un deuxième diamètre externe mesuré au niveau de l'épaulement externe 122 de la paroi 12, le premier diamètre externe étant inférieur au deuxième diamètre externe.

[0031] Le support de cupule 30 est conçu pour recevoir la cupule 10. Le support de cupule 30 est en outre conçu pour entrainer la cupule 10 entre une position rétractée, permettant une fermeture du réceptacle 1, et une position haute correspondant à une position d'utilisation. Le support de cupule 30 présente ici une extrémité inférieure 301 et une extrémité supérieure 302. Ledit support de cupule 30 comprend avantageusement une paroi latérale 38 de forme sensiblement cylindrique qui s'étend selon une direction axiale du support de cupule 30 entre ladite extrémité inférieure 301 et ladite extrémité supérieure 302.

[0032] Dans le même mode de réalisation que celui des figures 1, 2 et 5 à 7, ladite paroi latérale 38 du support de cupule est munie d'au moins une lumière axiale ou guide axial 34, ici deux lumières axiales 34 diamétralement opposées l'une à l'autre. Lesdites lumières axiales 34 s'étendent selon la direction axiale du support de cupule 30 à partir de l'extrémité supérieure 302 de la paroi latérale 30 et sur approximativement la moitié d'une hauteur de ladite paroi latérale 38, ladite hauteur étant mesurée parallèlement à ladite direction axiale du support de cupule 30.

[0033] Le support de cupule 30 est conçu pour permettre un coulissement axial de la cupule 10 dans l'espace intérieur du support de cupule 30. A cet effet, les ergots 123 de la cupule 10 sont conçus pour coopérer mécaniquement avec les lumières axiales 34 du support de cupule 30. En particulier, les ergots 123 de la cupule 10 sont conçus pour s'engager dans lesdites lumières axiales 34 du support de cupule 30 de manière à solidariser la cupule 10 et le support de cupule 30 l'un à l'autre en rotation.

[0034] On notera qu'avantageusement, lorsqu'ils sont assemblés l'un dans l'autre, les directions axiales respectives du support de cupule 30 et de la cupule 10 sont confondues. Autrement dit, la cupule 10 et le support de cupule 30 sont alors coaxiaux.

[0035] Le support de cupule 30 comprend en outre des ergots ou protubérances 36, ici deux ergots 36. Lesdits ergots 36 sont par exemple de forme sensiblement oblongue et sont agencés sur une surface externe de la paroi latérale 38 du support de cupule 30. Lesdits ergots 36 font saillie radialement, vers l'extérieur du support de cupule 30.

[0036] En outre, le support de cupule 30 est avantageusement muni sur la surface interne de sa paroi latérale d'un rebord intérieur. Ledit rebord intérieur 32 y forme une surface d'appui interne. Ladite surface d'appui interne est avantageusement plane et perpendiculaire à la direction d'extension axiale du support de cupule 30. Avantageusement, le rebord intérieur forme une butée axiale. On note que ledit rebord intérieur 32 est agencé au niveau de l'extrémité inférieure 301 de la paroi latérale du support de cupule.

[0037] Afin de mieux comprendre la manière dont s'assemblent la cupule 10 et le support de cupule 30, on pourra noter que le support de cupule 30 présente un premier diamètre interne lorsque l'on se situe entre l'extrémité supérieure de la paroi latérale et la surface d'appui interne du rebord intérieur 32 et un deuxième diamètre interne lorsque l'on se situe au niveau du rebord intérieur 32, ledit deuxième diamètre interne étant inférieur audit premier diamètre interne.

[0038] On notera qu'avantageusement ledit deuxième diamètre interne du support de cupule 30 est égal à un jeu près au premier diamètre externe de la cupule 10. Le premier diamètre interne du support de cupule 30 est lui

égal à un jeu près au deuxième diamètre externe de la cupule 10.

[0039] Une fois la cupule 10 montée à l'intérieur du support de cupule 30, la surface d'appui interne du support de cupule 30 et la surface d'appui externe de la cupule 10 sont conçues pour être agencées en vis-à-vis l'une de l'autre, c'est-à-dire de manière à se faire face.

[0040] Selon l'invention, la cupule 10 et le support de cupule 30 sont reliés l'un à l'autre par une liaison ressort 20. Avantageusement, la liaison ressort est conçue pour offrir une résistance, liée à la raideur de la liaison ressort, à un effort axial exercé par la cupule 10 sur le support de cupule 30. Ce type d'effort peut notamment survenir lors d'une utilisation du réceptacle. En particulier, la liaison ressort 20 est configurée pour opposer une résistance à une translation de la cupule 10 relativement au support de cupule 30, ladite translation étant parallèle à une direction de coulissement de la cupule 10 dans le support de cupule 30, c'est-à-dire parallèle à une direction axiale du support de cupule 30. Autrement dit, ladite liaison ressort 20 est ici conçue comme un amortisseur entre la cupule 10 et le support de cupule 30, qui disposent de la sorte d'une fonction d'amortissement.

[0041] Alternativement ou de manière cumulative, ladite liaison ressort pourra être conçue pour offrir une résistance à un effort de torsion exercé par la cupule 10 sur le support de cupule 30. En d'autres termes, la liaison ressort 20 pourra être conçue pour s'opposer à une rotation de la cupule 10 par rapport au support de cupule 30. Dans ce cas, la liaison ressort pourra être assurée par un ressort en torsion.

[0042] Dans le mode de réalisation illustré aux figures 1, 2 et 5 à 7, ladite liaison ressort 20 est avantageusement un ressort 20, notamment un ressort hélicoïdal travaillent par exemple en compression. Ledit ressort 20 est ici formé d'une spirale métallique et présente une forme générale sensiblement cylindrique. Ledit ressort 20 comprend avantageusement une extrémité inférieure 201 et une extrémité supérieure 202 et s'étend selon une direction axiale du ressort 20 entre ces deux extrémités 201, 202. Le ressort 20 est ici conçu pour être agencé entre la cupule 10 et le support de cupule 30.

[0043] Le ressort 20 est conçu pour être disposé axialement entre l'extrémité inférieure 121 de l'épaulement externe 122 de la cupule 10 et le rebord intérieur 32 du support de cupule 30. Plus précisément, ledit ressort 20 est conçu pour s'enrouler autour de la paroi 12 de la cupule 10. Autrement dit, il est disposé d'une part entre la surface externe de la cupule 10 et la surface interne du support de cupule 30 et d'autre part entre la surface d'appui externe de la cupule 10 et la surface d'appui interne du support de cupule 30. Ainsi, le ressort 20 est agencé dans un logement situé entre la cupule 10 et le support de cupule 30.

[0044] Les directions axiales respectives du ressort 20, du support de cupule 30 et de la cupule 10 sont ici toutes confondues. Autrement dit, le ressort 20, le support de cupule 30 et la cupule 10 sont conçus pour être assemblés de manière coaxiale les uns par rapport aux autres.

[0045] Ledit ressort 20 est apte à être compressé suivant sa direction axiale. Il s'étend axialement sur une hauteur, mesurée parallèlement à la direction axiale du ressort 20, qui varie selon une intensité de compression du ressort 20.

[0046] Plus précisément, l'extrémité supérieure 202 du ressort 20 est conçue pour être agencée en contact avec la surface d'appui externe de la cupule 10 tandis que l'extrémité inférieure du ressort 20, elle, est conçue pour être agencée au contact de la surface d'appui interne du support de cupule 30. On note que l'extrémité supérieure 202 du ressort 20 pourra par exemple être solidarisée à l'épaulement externe 122 de manière à empêcher une désolidarisation de la cupule 10 vis-à-vis du support de cupule 30.

[0047] Les figures 3, 4, 8 et 9 illustrent un deuxième mode de réalisation. Dans ce mode, la liaison ressort 20 est assurée par des pattes flexibles 48, ici deux pattes flexibles 48, qui sont configurées pour buter et/ou reposer axialement sur un fond 59 du support de cupule 52.

[0048] Lesdites pattes flexibles 48 sont ici agencées au niveau de l'extrémité inférieure 101 de la cupule 10. Les pattes flexibles 48 sont reliées à la paroi latérale de la cupule par l'intermédiaire d'une jointure ou charnière 49. Lesdites pattes flexibles 48 s'étendent longitudinalement à partir de ladite charnière 49 et jusqu'à une extrémité libre 480 des pattes flexibles 48.

[0049] Ici, les deux lamelles 48 sont diamétralement opposées et orientées l'une vers l'autre. Plus particulièrement, on notera que lesdites pattes flexibles sont adjacentes l'une à l'autre.

[0050] Lesdites pattes flexibles 48 sont aptes à pivoter par rotation autour de ladite charnière 49 lorsque la cupule 10 est soumise à un effort axial. En particulier, la rotation de chaque patte flexible 48 est assurée par une déformation élastique localisée au niveau de la charnière 49. Autrement dit, la charnière 49 est ici équivalente à un ressort de torsion entre la paroi latérale 12 de la cupule 10 et la patte flexible 48. On notera que ladite rotation des pattes flexibles 48 s'opère entre une position de repos, illustrée aux figures 3 et 8, et une position extrême desdites pattes flexibles 48, illustrée à la figure 9.

[0051] Les extrémités libres 480 des pattes flexibles 48 sont conçues pour être en contact avec le fond 59 du support de cupule 30. Un déplacement axial de la cupule 10 par rapport au support de cupule 30 provoque un déplacement angulaire desdites extrémités libres 480.

[0052] Dans la position de repos, les pattes flexibles 48 sont agencées dans un prolongement axial de l'espace intérieur de la cupule 10. Toujours dans cette position de repos, elles forment avantageusement un angle compris entre 0 et 90°, ici sensiblement 45 degrés, avec un plan orthogonal à la direction axiale d'extension de la paroi latérale de la cupule 10. Autrement dit, elles sont orientées transversalement à la direction axiale de la cupule 10. Ici, lesdites pattes flexibles 48 se croisent, en

particulier à proximité de leur extrémité libre.

[0053] On notera en outre que la position extrême est atteinte lorsque les pattes flexibles 48 sont orientées de manière parallèle à un plan perpendiculaire à la direction axiale de la cupule. Autrement dit, lorsque lesdites pattes flexibles 48 sont dans ladite position extrême, l'extrémité inférieure 101 de la cupule 10 et l'extrémité libre 480 de ladite patte flexible 48 sont conçues pour être sensiblement situées dans un même plan, ledit plan étant perpendiculaire à la direction axiale de la cupule 10.

[0054] De manière similaire au ressort hélicoïdal décrit ci-avant dans le premier mode de réalisation, lesdites pattes flexibles 48 sont donc conçues pour jouer un rôle d'amortisseur entre la cupule 10 et le support de cupule 30. En particulier, lesdites pattes flexibles 48 sont conçues pour s'opposer à un mouvement en translation de la cupule par rapport au support de cupule, ladite translation s'opérant selon la direction axiale du support de cupule 30.

[0055] Cela étant, dans ce mode de réalisation, la cupule 10 diffère du mode précédent également en ce que la paroi latérale 12 de la cupule 10 est munie de lamelles rigides 47, ici deux lamelles rigides 47. Lesdites lamelles rigides 47 sont ici agencées au niveau de l'extrémité inférieure 101 de la cupule 10 et sont diamétralement opposées l'une par rapport à l'autre. Elles font saillie selon la direction axiale de la cupule 10 à partir de l'extrémité inférieure 101 de celle-ci.

[0056] Le support de cupule 30, illustré à la figure 9, diffère du support de cupule du premier mode de réalisation en ce qu'il comprend avantageusement le fond 59 au niveau de l'extrémité inférieure de la paroi latérale 38. Ledit fond 59 du support de cupule 30 pourra comprendre des fentes de passage 547, ici deux fentes de passage 547. Chaque fente de passage 547 est prévue pour permettre un passage de l'une des lamelles rigides 47 de la cupule 10 de manière à permettre un engagement, voire un guidage, desdites lamelles rigides 47 dans les fentes 547. Avantageusement, lesdites lamelles rigides 47 de la cupule 10 sont munies à leur extrémité libre d'une protubérance ou excroissance 471. Cette protubérance 471 permet une entrée des lamelles rigides 47 dans les fentes 547 par déformation élastique et/ou encliquetage. Une fois les protubérances 471 des lamelles rigides 47 insérées dans les fentes 547, lesdites protubérances 471 agissent comme des butées axiales et sont configurées pour empêcher un désengagement des lamelles rigides 47 desdites fentes 547. L'engagement desdites lamelles rigides 47 dans lesdites fentes 547 est prévu de manière à empêcher une rotation de la cupule 10 par rapport au support de cupule 30 ainsi que pour permettre le coulissement de la cupule 10 dans l'espace intérieur du support de cupule 30.

[0057] On notera que comme dans le mode de réalisation précédent, la liaison ressort, ici assurée par les pattes flexibles 48 et leur jointure 480, est agencée entre la cupule 10 et le support de cupule 30.

[0058] On notera que lesdites pattes flexibles 48 fonctionnent ici comme un ressort fonctionnant en compression en opposant une résistance à un déplacement de la cupule 10 vers le support de cupule 30.

[0059] Les ergots 36 du support de cupule 30 sont configurés pour s'engager à la fois dans la rainure hélicoïdale du deuxième corps 82 et dans la lumière longitudinale du premier corps 80.

[0060] Une fois la cupule 10 montée dans le support de cupule 30, le support de cupule 30 monté dans le premier corps 80 et le premier corps 80 monté dans le deuxième corps 82, une rotation par l'utilisateur du premier corps 80 par rapport au deuxième corps 82 permet un déplacement axial du support de cupule 30 et donc de la cupule 10, parallèle aux directions principales d'extension longitudinale des premier 80 et deuxième 82 corps, lesdites directions étant alors confondues. Ledit ensemble conforme à l'invention peut de la sorte passer d'une position, non illustrée, dans laquelle le produit est escamoté dans le réceptacle à une position, illustrée aux figures 1 à 4, dans laquelle le produit est saillant, à l'extérieur du réceptacle, cette dernière position correspondant également à la position de montage du produit dans ledit ensemble. Autrement dit, ladite cupule suit ledit support de cupule dans tous ses déplacements, nonobstant le degré de liberté en translation lié à la fonction d'amortissement offerte par la liaison ressort 20 prévue entre ces deux composants.

[0061] Des butées et/ou liaisons mécaniques, dont des exemples sont évoqués plus haut, empêchent une désolidarisation de la cupule 10 et de son support 30.

Revendications

1. Réceptacle (1) de produit cosmétique comprenant un ensemble comprenant un support de cupule (30) et une cupule (10), un premier corps (80) et un deuxième corps (82),
 la cupule (10) étant configurée pour recevoir le produit cosmétique, la cupule (10) et le support de cupule (30) étant reliés l'un à l'autre par une liaison ressort (20),
 le support de cupule (30) étant mobile par rapport audit premier corps (80), et le deuxième corps (82) étant monté en rotation par rapport au premier corps (80), une rotation du premier corps (80) relativement au deuxième corps (82) provoquant un déplacement du support de cupule (30).

2. Réceptacle selon la revendication précédente, dans lequel ladite cupule (10) et ledit support de cupule (30) sont mutuellement configurés pour que la cupule (10) soit entraînée par le support de cupule (30).

3. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la cupule (10) et le support de cupule (30) sont mobiles en translation l'un par rapport à l'autre.

4. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel la cupule (10) et le support de cupule (30) sont solidaires l'un de l'autre en rotation.

5. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel l'un parmi la cupule (10) et le support de cupule (30) est muni d'une protubérance (123), l'autre parmi la cupule (10) et le support de cupule (30) est muni d'un guide (34), la protubérance (123) et le guide (34) étant conçus pour coopérer l'un avec l'autre de manière à permettre le coulissement de la cupule (10) relativement au support de cupule (30).

6. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit ensemble comprend un ressort (20), la liaison ressort étant assurée au moins par ledit ressort (20).

7. Réceptacle selon la revendication précédente, dans lequel ledit ressort (20) est agencé entre la cupule (10) et le support de cupule (30).

8. Réceptacle selon la revendication 6 ou 7, dans lequel ledit ressort (20) est un ressort hélicoïdal.

9. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, dans lequel ledit ensemble comprend des pattes flexibles (48), ladite liaison ressort étant assurée au moins par les pattes flexibles (48).

10. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la cupule (10) est destinée à recevoir un bâton du produit cosmétique.

11. Réceptacle selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le support de cupule (30) et la cupule (10) comprennent chacun un fond et ladite liaison ressort prend appui sur chacun desdits fonds.

12. Réceptacle (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'un des premier (80) et deuxième 82 corps est muni d'un guide axial, l'autre desdits premier (80) et deuxième corps (82) est muni d'un guide hélicoïdal, le support de cupule (30) étant muni d'une protubérance (36) destinée à coopérer simultanément avec l'un et l'autre des guides axial et hélicoïdal.

Patentansprüche

1. Behälter (1) eines Kosmetikprodukts, umfassend eine Anordnung mit einem Becherhalter (30) und einem Becher (10), einem ersten Körper (80) und einem zweiten Körper (82), wobei der Becher (10) zur Aufnahme des Kosmetikprodukts ausgebildet ist und der Becher (10) und der Becherhalter (30) durch eine Federverbindung (20) miteinander verbunden sind, wobei der Becherhalter (30) in Bezug auf den ersten Körper (80) beweglich ist und der zweite Körper (82) in Bezug auf den ersten Körper (80) drehbar gelagert ist, wobei eine Drehung des ersten Körpers (80) in Bezug auf den zweiten Körper (82) eine Verschiebung des Becherhalters (30) verursacht.

2. Behälter nach dem vorstehenden Anspruch, wobei der Becher (10) und der Becherhalter (30) gegenseitig so ausgebildet sind, dass der Becher (10) durch den Becherhalter (30) nachgezogen wird.

3. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei der Becher (10) und der Becherhalter (30) translatorisch zueinander beweglich sind.

4. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei der Becher (10) und der Becherhalter (30) drehfest miteinander verbunden sind.

5. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei einer von dem Becher (10) und dem Becherhalter (30) mit einem Vorsprung (123) versehen ist, der andere von dem Becher (10) und dem Becherhalter (30) mit einer Führung (34) versehen ist, wobei der Vorsprung (123) und die Führung (34) dazu ausgelegt sind, miteinander zusammenzuwirken, so dass der Becher (10) relativ zu dem Becherhalter (30) gleiten kann.

6. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei die Anordnung eine Feder (20) umfasst, wobei die Federverbindung zumindest durch die Feder (20) sichergestellt wird.

7. Behälter nach dem vorstehenden Anspruch, wobei die Feder (20) zwischen dem Becher (10) und dem Becherhalter (30) angeordnet ist.

8. Behälter nach Anspruch 6 oder 7, wobei die Feder (20) eine Schraubenfeder ist.

9. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 5, wobei die Anordnung flexible Schenkel (48) umfasst, wobei die Federverbindung zumindest durch die flexiblen Schenkel (48) sichergestellt wird.

10. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei der Becher (10) dazu bestimmt ist, einen Stift des kosmetischen Produkts aufzunehmen.

11. Behälter nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei der Becherhalter (30) und der Becher (10) jeweils einen Boden umfassen und die Federverbindung auf jedem der Böden abgestützt ist.

12. Behälter (1) nach einem der vorstehenden Ansprüche, wobei einer der ersten (80) und zweiten 82 Körper mit einer axialen Führung versehen ist, der andere der ersten (80) und zweiten Körper (82) mit einer schraubenförmigen Führung versehen ist, wobei der Becherhalter (30) mit einem Vorsprung (36) versehen ist, der dazu bestimmt ist, gleichzeitig mit der einen und der anderen der axialen und schraubenförmigen Führung zusammenzuwirken.

Claims

1. Receptacle (1) for a cosmetic product comprising a set comprising a cup holder (30) and a cup (10), a first body (80) and a second body (82),
the cup (10) being configured to receive the cosmetic product, the cup (10) and the cup holder (30) being connected to one another by a spring connection (20),
the cup holder (30) being movable with respect to said first body (80), and the second body (82) being rotably mounted with respect to the first body (80), a rotation of the first body (80) in relation to the second body (82) leading to a movement of the cup holder (30).

2. Receptacle according to the preceding claim, wherein said cup (10) and said cup holder (30) are mutually configured such that the cup (10) is driven by the cup holder (30).

3. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein the cup (10) and the cup holder (30) are mobile in translation with respect to one another.

4. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein the cup (10) and the cup holder (30) are integral with one another in rotation.

5. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein one from among the cup (10) and the cup holder (30) is provided with a protuberance (123), the other among the cup (10) and the cup holder (30) is provided with a guide (34), the protuberance (123) and the guide (34) being designed to cooperate with one another so as to make it possible for the sliding of the cup (10) in relation to the cup holder (30).

6. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein said set comprises a spring (20), the spring connection being provided at least by said spring (20).

7. Receptacle according to the preceding claim, wherein said spring (20) is arranged between the cup (10) and the cup holder (30).

8. Receptacle according to claim 6 or 7, wherein said spring (20) is a helical spring.

9. Receptacle according to any one of claims 1 to 5, wherein said set comprises flexible tabs (48), said spring connection being provided at least by the flexible tabs (48).

10. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein the cup (10) is intended to receive a stick of the cosmetic product.

11. Receptacle according to any one of the preceding claims, wherein the cup holder (30) and the cup (10) each comprise a base and said spring connection bears against each one of said bases.

12. Receptacle (1) according to any one of the preceding claims, wherein one of the first (80) and second (82) bodies is provided with an axial guide, the other of said first (80) and second body (82) is provided with a helical guide, the cup holder (30) being provided with a protuberance (36) intended to simultaneously cooperate with one and the other of the axial and helical guides.

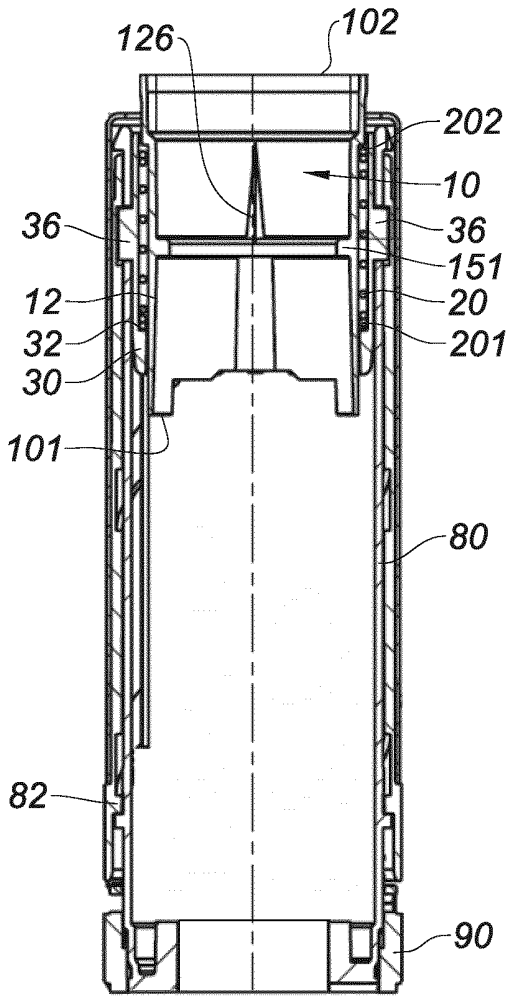

126
102
202
10
36
36
151
12
20
32
201
30
101
80
82
90

Fig. 1

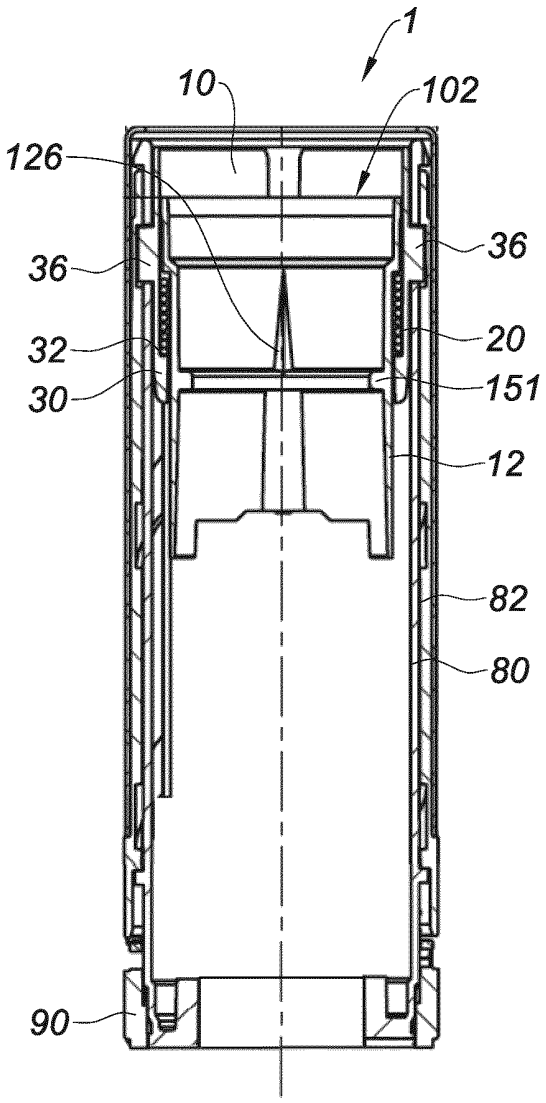

1
10
102
126
36
36
32
20
30
151
12
82
80
90

Fig. 2

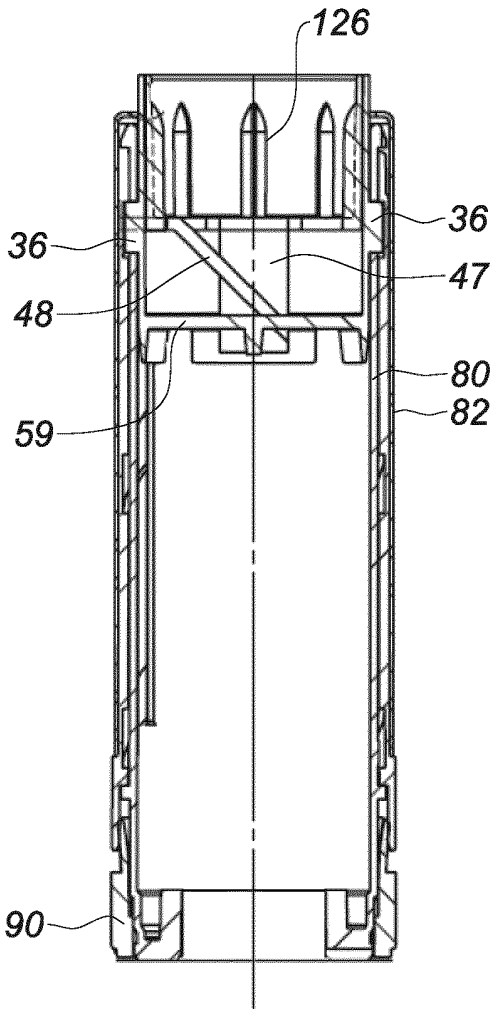


Fig. 3

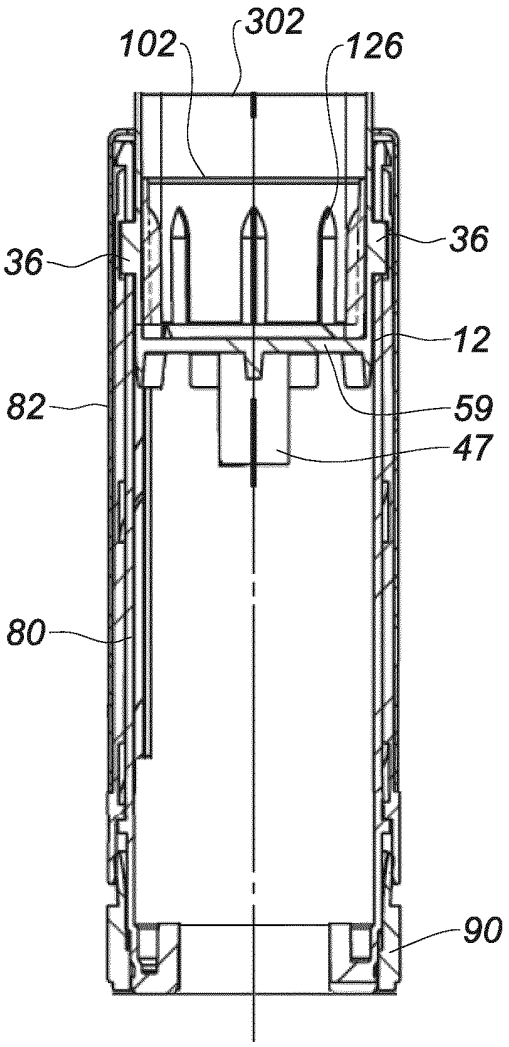


Fig. 4

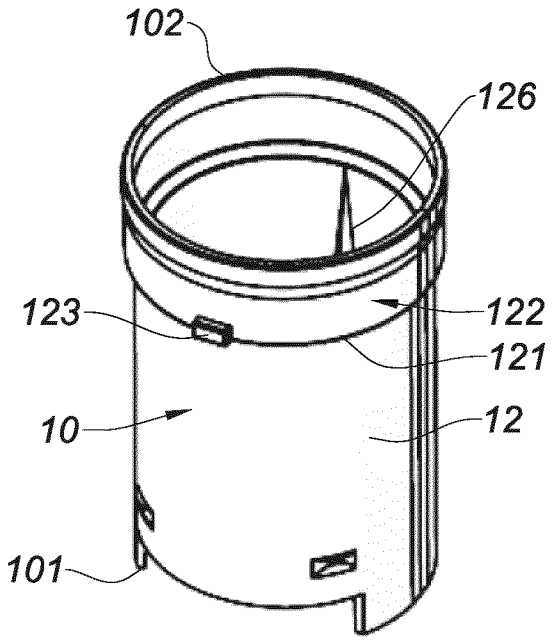


Fig. 5

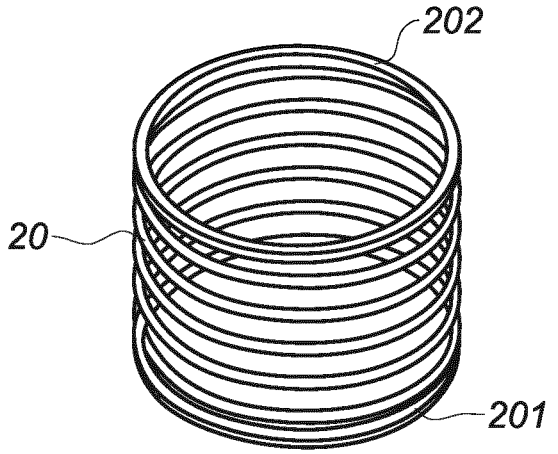


Fig. 6

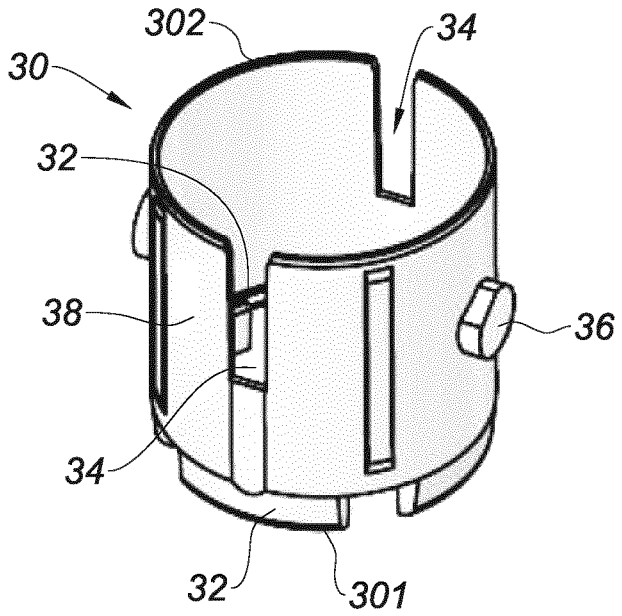


Fig. 7

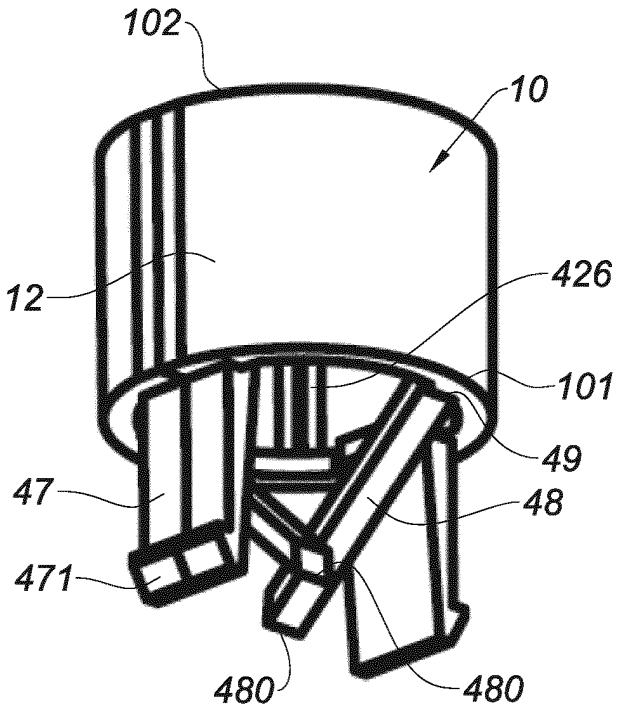

102
10
12
426
101
49
47
48
471
480
480

Fig. 8

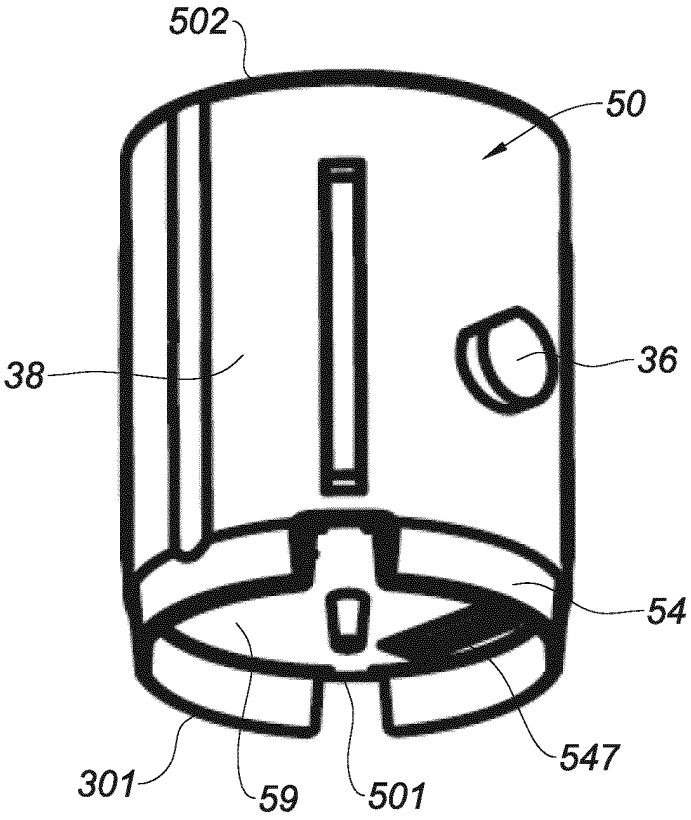

502
50
38
36
54
547
301
59
501

Fig. 9